

**Commune de VAILHAUQUES**

Membres en exercice : 23

Représentés : 5

Absents : 1

Membres présents : 17

Votants : 22

Pour : 22

**DELIBERATION**  
**18 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hussam AL MALLAK.

Date de la convocation : 14 SEPTEMBRE 2023

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs, AL MALLAK Hussam, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, GUEDDARI Ahmed, LAFFORGUE Gérard, LAYALLE Sophie, LOUBET Jean-Louis, MOUYSET Zoubida, OLIVE Cécile, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, SANCHEZ Jean-François, ZERRAD Nacera, BARA Kamel ? WAGNER Ban.

Procurations : AZEMAR Vincent à AL MALLAK Hussam, LAPORTE Anne à LAYALLE Sophie, PELAEZ Antoine à MOUYSET Zoubida, SAINT PIERRE Claude à OLIVE Cécile, SAUVAGNAC Laurent à GASTAL Nathalie.

Absents : SERRANO Christel.

**DELIBERATION : 2023/09/18/12**

**OBJET : CREATION DE POSTES, MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer à compter du 01/10/2023, les postes suivants :

Intitulé	Temps de travail	Nombre de poste à créer
Adjoint technique	32h	2
Adjoint d'animation	32h	1
Adjoint technique territorial ppl 2 <sup>ème</sup> classe	25h	1
Adjoint technique	27h	1
Adjoint technique	21h	1
Adjoint technique	24h	2
Adjoint technique	16h	1

Il expose qu'il convient également de mettre en conformité le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création à compter du 01/10/2023 des 9 postes permanents tels que précisés ci dessus :
- **DIT QUE** le nouveau tableau des effectifs s'établit comme suit :

Grade	Effectif crée	Effectif pourvu	Temps de travail
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	Temps complet
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35h

Adjoint administratif	1	0	28H
Adjoint administratif	4	3	TC
Adjoint administratif	1	1	24h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	0	Temps complet
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	28h28
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	19h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	20h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	32h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	28h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	25h
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	28h30
Adjoint technique	4	4	Temps complet
Adjoint technique	1	0	19h
Agents de maitrise	2	2	Temps complet
Agents de maitrise	1	0	32h
Adjoint technique	2	2	32h
Adjoint technique	1	1	27h
Adjoint technique	1	1	21h
Adjoint technique	1	1	16h
Adjoint technique	2	2	24h
Adjoint technique	1	0	28h28
Adjoint technique	4	0	28h
Adjoint technique	1	0	15h
Adjoint technique	1	0	20h
Adjoint technique	1	0	18h
Adjoint technique	2	1	17h
Adjoint technique	1	0	13h30
Adjoint technique	2	0	5h30
adjoint technique	3	3	22h
adjoint technique	2	1	32h
adjoint d'animation	1	1	28h
Adjoint d'animation	1	1	Temps complet
adjoint d'animation	1	1	32h
ATSEM Principale 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	29h30
ATSEM principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	32h
ATSEM Principale 2 <sup>ème</sup> classe	4	0	29h30
ATSEM Principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	32h
Gardien brigadier de police	1	0	Temps complet
Brigadier-chef principal	1	1	Temps complet
<b>Catégorie B</b>			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
Animateur	2	1	Temps Complet

Ainsi délibéré les jour, mois, an que dessus  
Le Maire,  
H. AL MALLAK



Le secrétaire de séance,  
Frédéric BERNARD

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le Site Internet de la commune : **25 SEP. 2023**

Déposé en préfecture le :

Le Maire,